

29.09.2016 - 09:15 Uhr

Le Parlement doit se soucier des proches aidants professionnellement actifs

Bern (ots) -

Deux initiatives parlementaires traitant des proches aidants déposées en 2011 par la démocrate-chrétienne Lucrezia Meier-Schatz arrivent au terme de leur délai de traitement. Demain, le Parlement a l'occasion de le prolonger. Cette formalité de procédure semble se heurter à des oppositions, quand bien même de nombreux milieux reconnaissent la nécessité d'encourager et de faciliter l'aide intergénérationnelle au sein des familles. Travail.Suisse, l'organisation indépendante des travailleurs et travailleuses, encourage les élues et élus de la chambre basse à ne pas enterrer la discussion.

Dans un futur proche, il y aura en Suisse toujours plus de personnes âgées qui nécessiteront soins et soutien. Parmi elles, de nombreuses personnes souhaitent vivre le plus longtemps possible à la maison. Pour rendre cela possible, leurs proches offrent leur aide - même si ces tâches s'ajoutent à leur activité professionnelle. Or, l'immense travail accompli par ces travailleurs et travailleuses n'est pas reconnu et pire, les atteint aussi dans leur propre santé, faute de pouvoir prendre un peu de repos. Selon Valérie Borioli Sandoz, responsable de la politique de l'égalité chez Travail.Suisse : « Trop souvent, ils - mais surtout elles - doivent renoncer à toute activité professionnelle en raison de la trop grande charge, ce qui est un gâchis humain pour les entreprises alors qu'elles souffrent d'une pénurie de main d'oeuvre qualifiée. »

La première initiative parlementaire déposée par la démocrate-chrétienne Lucrezia Meier-Schatz en 2011 prévoit une allocation d'assistance de 25 francs par jour. Cette allocation avant tout symbolique est une reconnaissance du travail bénévole fourni au sein des familles. La seconde initiative parlementaire demande un congé payé de sept jours par année pour les proches aidants qui aident, soutiennent, accompagnent et soignent leurs proches âgés, handicapés ou malades chroniques. Depuis leur dépôt, les deux textes ont trouvé grâce auprès du Conseil national et de sa commission compétente. Mais le délai de traitement arrive à son terme, alors que l'on ne connaît toujours pas quelles sont les mesures préconisées par le Conseil fédéral pour faire face aux difficultés des proches aidants. Il est à espérer que demain, le Parlement n'enterre pas ces deux propositions. Sa commission doit pouvoir poursuivre ses travaux dans ce domaine sensible.

Le 25 octobre prochain, à l'occasion d'une demi-journée d'étude, Travail.Suisse met en ligne le site www.info-workcare.ch destiné aux proches aidants qui travaillent. La première plateforme nationale a pour ambition de renforcer l'aide intergénérationnelle au sein des familles en offrant gratuitement informations, conseils, outils et adresses de proximité aux personnes concernées. Les inscriptions à la journée sont ouvertes sur le site de Travail.Suisse (www.travailsuisse.ch).

Contact:

Valérie Borioli Sandoz, Responsable Politique de l'égalité,
079/598'06'37, www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100793573> abgerufen werden.